



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 2 mai 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au tableau 2 de l'article 6.23 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation de deux réservoirs extérieurs dans la cour avant.

La propriété concernée est située dans la zone Rec-1 et comprend le lot numéro 6 281 907 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 171, rue Angus Nord à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce douzième jour du mois d'avril 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier